

ORGANISMES PROFESSIONNELS

6 FICHES POUR ÉVITER LE RISQUE CONCURRENCE

DOs &
DON'Ts

Autorité
de la concurrence



DOs & DON'Ts

1



CONDITIONS D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

À FAIRE

- ✓ Établir un programme de conformité et mettre en place des actions de sensibilisation des membres et du personnel aux règles de concurrence.
- ✓ Établir un ordre du jour préalable à chacune des réunions et le diffuser aux membres suffisamment en amont.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Adopter des règles qui limitent les pratiques commerciales, notamment publicitaires et promotionnelles, des membres.
- ✗ Interdire aux membres d'utiliser des conditions contractuelles différentes des standards élaborés par l'organisme.
- ✗ Encourager les membres à ne pas contracter avec un opérateur.

DOs & DON'Ts

2



PRIX

À FAIRE

- ✓ Ne pas évoquer les politiques individuelles de fixation des prix lors des réunions de l'organisme.
- ✓ Ne pas discuter des prix entre les membres de l'organisme.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Émettre des recommandations tarifaires, d'objectif de production ou relatives la politique commerciale des membres.
- ✗ Publier des messages suggérant que des prix inférieurs vont de pair avec une qualité inférieure.



À FAIRE

- ✓ Consigner les échanges ayant lieu pendant les réunions⁽¹⁾.
- ✓ En cas de divulgation d'informations commercialement sensibles par un membre lors d'une réunion : intervenir pour que la communication cesse, demander à ce que les participants quittent la réunion et signaler ce comportement aux autorités de concurrence.

⁽¹⁾ Voir par exemple les engagements pris par la Fédération Française des Distributeurs des Métaux dans le cadre de la décision n° 08-D-32 aux termes desquels cette dernière a mis en place un système d'enregistrement sonore des réunions, afin que les procès-verbaux puissent être faits de la manière la plus exacte possible.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Faciliter ou permettre l'échange de statistiques individualisées de données, contemporaines ou même passées, portant sur les prix, les parts de marché ou toute autre information importante sur le plan stratégique.
- ✗ Faciliter ou permettre des échanges portant sur le résultat de l'activité commerciale sur le mois en cours ou le mois passé.
- ✗ Faciliter ou permettre des échanges sous forme de tours de table portant sur des informations commercialement sensibles (surtout si cela ne s'inscrit pas dans l'ordre du jour de la réunion).



À FAIRE

- ✓ Prévoir des critères d'adhésion à l'organisme professionnel facilement accessibles, reposant sur des conditions objectives et vérifiables, et justifiées par rapport à la nature de la profession exercée.
- ✓ Préciser les formalités de dépôt d'une demande d'adhésion à l'organisme professionnel, encadrer les délais de réponse et permettre au candidat d'être entendu en cas de difficulté sur son adhésion.
- ✓ Communiquer ses conditions d'adhésion à toute entreprise qui en fait la demande.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Mettre en place des règles d'admission peu claires, non pertinentes, arbitraires ou fondées sur le simple parrainage.
- ✗ Refuser l'admission d'un membre sans justifier cette décision.

DOs & DON'Ts

5



NORMALISATION / CERTIFICATION

À FAIRE

- ✓ Veiller à ce que les exigences de tout système de certification mis en place soient équitables, raisonnables et qu'elles soient accessibles à toutes les entreprises qui y répondent.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Utiliser le processus de normalisation pour barrer la route à des concurrents innovants ou élever des barrières techniques.



**CONSEILS JURIDIQUES /
RAPPORTS AVEC
LES POUVOIRS PUBLICS**

À FAIRE

- ✓ Se montrer particulièrement vigilants lors de la diffusion de conseils juridiques en lien avec les prix ou susceptibles de dissuader les membres de recourir à une catégorie de produits, de services ou de professionnels.

À NE PAS FAIRE

- ✗ Lors de contact avec les pouvoirs publics : empêcher ses membres d'émettre une position différente, émettre des propos dénigrants ou présenter des informations trompeuses.





**RETROUVEZ L'ÉTUDE COMPLÈTE
SUR NOTRE SITE**

→ autoritedelaconcurrence.fr

